

Une rencontre avec Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003

Ce vendredi 29 novembre 2019, l'assemblée générale du C.C.B.E. a remis son prix des droits de l'homme à 4 avocats iraniens emprisonnés : Maître [Nasrin Sotoudeh](#), dont nous vous avons déjà beaucoup parlé dans ces colonnes, Maître Amirsalar Davoodi, qui est l'objet de la fiche « Avocats en danger » de cette semaine, mais aussi Maître Abdolfattah Soltani, emprisonné à 4 reprises depuis 2005 et actuellement sous le coup d'une condamnation à 18 ans de détention, et Mohammad Najafi, arrêté une première fois début 2018 puis une seconde fois en octobre 2018 et condamné à 3 ans de prison et 74 coups de fouet.

Tous les quatre ont été condamnés simplement parce qu'ils ont accepté de prendre en charge des causes sensibles, entendez la défense d'opposants politiques, ou de familles de détenus torturés ou décédés en prison, ou de femmes qui refusent de porter le voile...

Les lauréats n'étaient évidemment pas présents. Au-delà de leurs lourdes peines de prison, ils sont d'ailleurs tous sous le coup de longues interdictions de quitter le pays.

Mais, pour recevoir le prix et le transmettre à leurs destinataires lorsque cela sera possible, le C.C.B.E. avait invité une autre avocate iranienne, non moins prestigieuse puisqu'il s'agit non moins de Shirin Ebadi qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2003.

Après que Maître Shirin Ebadi eut donné une [conférence de presse](#), le comité des droits de l'homme a eu la chance de pouvoir s'entretenir avec elle pendant une bonne heure. Nous pressentions bien sûr ce qu'elle nous allait nous dire mais la réalité a malheureusement dépassé nos craintes.

Le barreau iranien est entièrement sous la coupe du Gouvernement. A titre d'exemple, n'est autorisé à se présenter à sa présidence qu'un candidat qui a l'aval des services de sécurité. Shirin Ebadi elle-même, se targuant de sa reconnaissance nationale et internationale, a tenté à plusieurs reprises de se présenter. Elle n'y a pas été autorisée. Il ne faut donc pas s'étonner que le barreau ne défende pas les avocats poursuivis simplement parce qu'ils accomplissent leur mission de défenseur et, même, qu'au contraire, il les poursuive régulièrement. Au cours des dernières années, 60 avocats ont ainsi été poursuivis au disciplinaire sous des préventions telles insulte au leader suprême ou propagande mensongère.

Le contrôle des activités des avocats est omniprésent. Shirin Ebadi nous a cité le cas d'un avocat qui avait fui à l'étranger et dont la famille a fait l'objet de lourdes menaces, l'invitant instamment à prier le réfugié de revenir au pays pour y répondre de sa « méconduite ».

Shirin Ebadi n'a évidemment pas manqué d'évoquer la situation actuelle. Les manifestations qui ont amené des milliers de personnes dans les rues ont entraîné une répression extrêmement violente, faisant plus de 200 tués. Internet a été coupé pour empêcher la circulation de l'information et les appels à l'aide.

Et cela ne concerne pas que le territoire iranien ! Récemment, comme dans les années '90, des dissidents résidant aux Pays-Bas ont été l'objet de tentatives d'assassinat ou d'enlèvement. Des institutions comme Interpol, Intelsat, voire les satellites européens, sont utilisées pour diffuser de la propagande ou des messages de haine...

Que pouvons-nous faire concrètement pour aider nos confrères iraniens ?

Au niveau général, une position plus ferme pourrait être adoptée. Les ambassadeurs européens pourraient être rappelés jusqu'à la fin des massacres. Dans le contexte de la pression exercée par les pays occidentaux sur l'Iran pour qu'il abandonne son programme nucléaire et, surtout, de la dénonciation par les États-Unis du protocole d'accord, c'est sans doute difficile mais, nous rappelait Shirin Ebadi, il faut aussi être conscients que ceux qui tuent les gens dans les rues, ou qui les emprisonnent, ce ne sont pas les américains.

En ce qui concerne plus particulièrement la défense des avocats, Shirin Ebadi a aussi insisté sur l'importance d'opérations comme le prix des droits de l'homme ou la journée de l'avocat en danger.

Elle nous a narré qu'elle avait créé, avec Abdolfattah Soltani, une ONG centrée sur la défense des LGBT. Celle-ci s'est heurtée d'abord à un phénomène d'opposition considérable. Les minorités sexuelles restent très mal considérées dans des pays comme l'Iran. Beaucoup de jeunes avocats répugnaient dès lors à accepter ces causes. Mais, après qu'une documentation, notamment glanée auprès des Nations-Unies, ait été rassemblée et distribuée, les mentalités se sont largement retournées. C'est un bel exemple : éduquer plutôt que réprimer.

Bref, si on ne peut certes pas dire que tout ce qu'elle nous a dit nous a exposé était réjouissant, Maître Shirin Ebadi nous a donné un formidable exemple d'engagement et de persévérance, mais aussi d'espérance.

Luttons,

Patrick Henry